



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P172\_2021**

**Date : 03/06/2021**

**OBJET : Publication d'un cahier de 16 pages dans la pagination du magazine Challenges : « Le Cotentin Conquérant »**

### Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin au titre de l'attractivité économique qu'elle défend a enclenché depuis plusieurs mois maintenant une démarche de marketing territorial visant à encourager le rayonnement du Cotentin et à faire savoir, très largement, qu'il connaît une embellie en matière d'emploi.

Afin de relayer au plus grand nombre que le territoire dispose d'un vivier d'emplois disponibles, l'agglomération du Cotentin va, aux côtés des donneurs d'ordre locaux, déployer, dans les prochaines semaines, une campagne de promotion encourageant à la mobilité professionnelle.

Dans la continuité de cette action, l'agglomération du Cotentin souhaite réaliser une opération de communication d'envergure permettant de promouvoir l'attractivité dont regorge le territoire. Cette dernière à portée journalistique nécessite de s'associer à un média puissant ayant la capacité de diffuser ce message auprès d'un très large audimat.

Pour ce faire, l'agglomération du Cotentin a sollicité le média CHALLENGES, 1er news en matière de contenu économique pour réaliser cette opération autour du dispositif inédit « Le Cotentin Conquérant ».

Ce dernier consiste à réaliser par l'implication des journalistes de la rédaction un support de 16 pages dédiées à l'attractivité et au rayonnement du territoire qui sera encarté en cahier central du magazine CHALLENGES distribué en kiosque début juillet 2021.

La puissance de frappe de ce média qui affiche un tirage à 210 000 exemplaires et qui assemble 4 641 000 lecteurs (magazine et solution digitale) confère à cette opération un caractère inédit et donc une opportunité inégalée que la collectivité souhaite saisir.

C'est dans ce contexte qu'est proposée la conclusion d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et LES EDITIONS

CROQUE FUTUR, en application de l'article R2122-3 du Code de la commande publique, alinéas 2° et 3°.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2021\_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

### **Décide**

- **De signer** le marché public de services pour l'insertion d'un cahier partenaires « Le Cotentin Conquérant » dans le magazine CHALLENGES, avec LES EDITIONS CROQUE FUTUR, SAS, ayant son siège social au 41 bis avenue Bosquet – 75007 Paris, pour un montant de 57 000 € HT,
- **Sachant** que les crédits son inscrits au budget principal 2021,
- **D'autoriser** le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**